



OBJECTIF(S)

- Approche concrète des calculs de charges dans les états descriptifs de division

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Les professionnels de l'immobilier

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé dans la Copropriété,
et droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 160 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

PROGRAMME

I - BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

II - L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

Présentation de plusieurs EDD, rappel des règles d'élaboration.

III - LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CHARGES

Les charges communes générales, les charges communes spéciales, modalités de calcul, critère d'utilité, les coefficients de pondération, les « pièges » des copropriétés à bâtiments multiples.

IV - CAS PRATIQUES : CRÉATION D'UN ASCENSEUR ET RAVALEMENT D'UN BÂTIMENT AVEC COUR

Deux cas concrets : création d'un ascenseur dans une copropriété et réfection des façades dans une copropriété avec des bâtiments imbriqués et un courette.

V - SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

VI - TEST D'ÉVALUATION

+ RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap